

DECISION N°DP20201208

portant sur la réalisation de prestation de caractérisation des recyclables

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement interne de la commande publique du Sydème,

Vu la délibération du Conseil syndical n°2020/52 du 23 septembre 2020 donnant délégation de l'Assemblée au Président du Sydème,

Considérant de fait que le Président est compétent pour prendre toute décision concernant la réparation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décisions concernant leurs avenants, dans la limite du seuil de transmission des marchés au contrôle de légalité, et lorsque les crédits sont inscrits au budget, et passer à cet effet, les actes et documents nécessaires,

Considérant le lancement d'une consultation pour la prestation de caractérisation de recyclables, de cartons et de papiers/fibreux pour l'année 2021,

Considérant l'offre remise dans ce cadre par la société Anetame pour un montant de 25 320,00 € HT,

Considérant l'offre remise dans ce cadre par la société Verdicité pour un montant de 37 620,00 € HT,

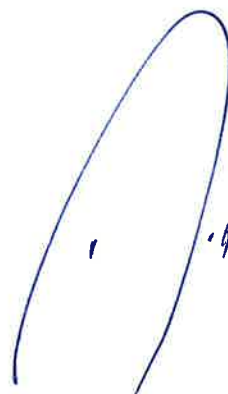
Le Président du Sydème,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société Anetame, une commande pour la réalisation des prestations de caractérisations de recyclables, de cartons et de papiers/fibreux pour l'année 2021, pour un montant de 25 320,00 € HT.

Article 2 : D'inscrire les dépenses afférentes au chapitre 011.

Fait à Morsbach le 8 décembre 2020.


Le Président,
Roland ROTH

